



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 52177

## Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation des personnes handicapées qui éprouvent toujours des difficultés à accéder à l'ensemble des administrations et des transports publics. Pourtant, la loi du 30 juin 1975 a instauré le principe d'accessibilité comme une obligation, mais son application reste irrégulière et insuffisante. Par ailleurs, afin de garantir leur mobilité, les personnes handicapées doivent parfois effectuer des aménagements spécifiques de leur domicile ou de leur véhicule. Ces travaux nécessitent un effort financier non négligeable. L'allocation financière spécifique qui existait pour les véhicules a été supprimée cette année. Elle lui demande donc quelles sont les intentions du gouvernement afin de veiller à l'application des textes et d'engager une réflexion sur la création d'avantages fiscaux liés aux aménagements de domicile ou de véhicule des personnes handicapées ainsi que sur le rétablissement de l'allocation financière spécifique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52177

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 octobre 2000, page 5877